

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

Délibération N° 20-10-2022 / N° 146

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Tourseil

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Validation du dossier de candidature de la mesure LEADER 2023-2027 en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Artois

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 20 mai 2022 la Région Hauts-de-France nous informait que notre réponse à l'appel à manifestation d'intention au programme LEADER 2023-2027 en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Artois était recevable et nous autorisait à déposer un dossier de candidature au programme LEADER ainsi que de bénéficier du soutien préparatoire. Le cabinet EXTRACITE nous appuie à la rédaction du dossier de candidature.

Les principes fondamentaux qui doivent être constamment présents et confortés tout au long de la vie du programme LEADER sont une stratégie locale de développement du territoire nouvellement formé (le Groupe d'Action Local – GAL), un partenariat local public privé, une démarche ascendante, une approche intégrée et multisectorielle, de la coopération interterritoriale ou transnationale.

Monsieur le Président souligne que notre stratégie locale de développement respectera le cadre réglementaire européen dédié au programme LEADER, et prendra en compte les orientations régionales issues du SRADDET :

- Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux ;
- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique ;
- Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux.

Conformément au cahier des charges du Conseil Régional des Hauts-de-France, le dossier de candidature est composé d'un dossier de 50 pages maximum comprenant :

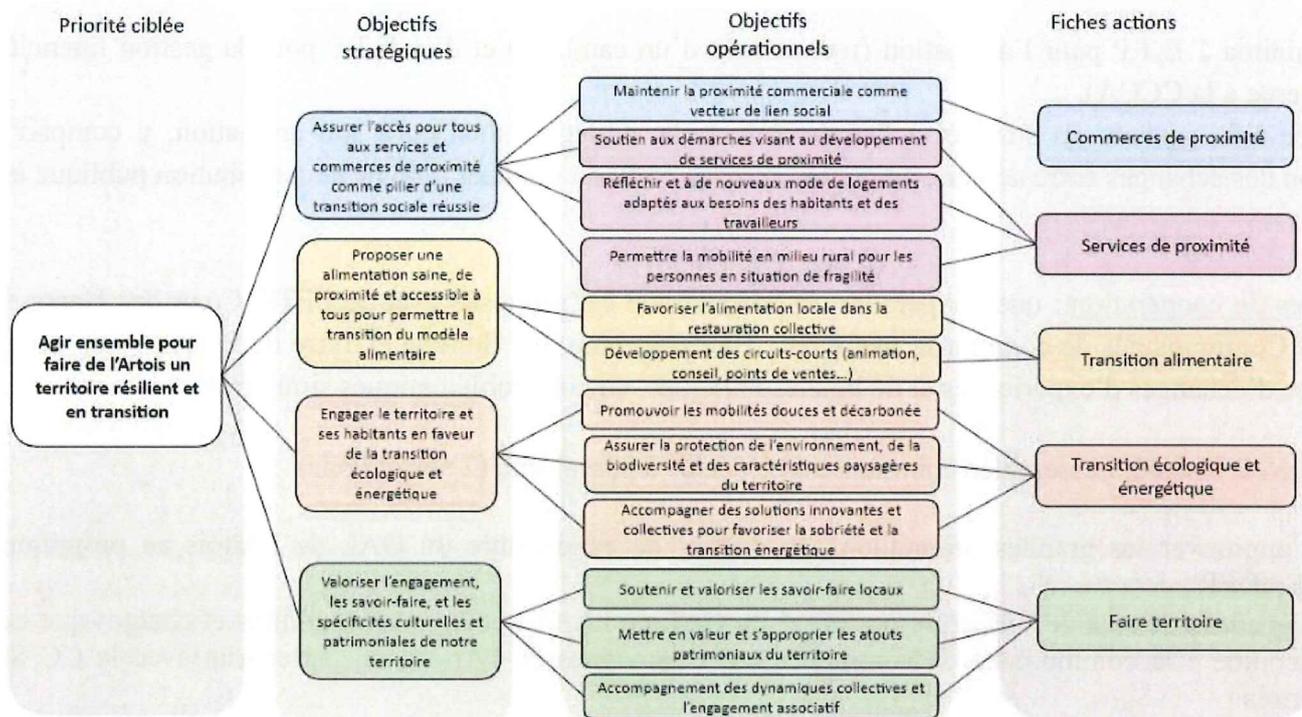
- Présentation du territoire GAL (dont liste des communes et EPCI en annexe)
- Diagnostic avec analyse de type AFOM des besoins et du potentiel de développement de la zone
- Hiérarchisation des enjeux du territoire et déclinaison en objectifs stratégiques et opérationnels
- Intitulé et description de la stratégie autour de sa priorité ciblée et de ses objectifs hiérarchisés
- Plan d'actions détaillé et cohérent, assorti d'un logigramme
- Déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de développement en 10 fiches-actions maximum, dont une dédiée à l'animation-gestion du GAL, une à la coopération et une à l'évaluation du programme, incluant des exemples d'opérations potentielles
- Description de la gouvernance et modalités de fonctionnement du Comité de programmation
- Description des modalités d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie attestant de la capacité du candidat à mettre en œuvre cette stratégie
- Description de la méthode d'évaluation (critères, suivi, etc)
- Maquette financière

Le diagnostic de nos territoires s'est effectué grâce à l'organisation d'un temps fort de lancement, de l'envoi d'un questionnaire et de deux ateliers de concertation. Mais aussi sur la base d'une analyse documentaire et statistique croisée à l'échelle du périmètre du GAL.

Ainsi, les grands enjeux identifiés au sein de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois sont répartis en 5 grandes thématiques :

- 1 Services à la population et équipements
- 2 Agriculture et alimentation
- 3 Développement économique et commerce de proximité
- 4 Identité local, savoirs faire et engagements
- 5 Ressources naturelles et transition écologique et énergétique

La stratégie retenue se présente sous le tableau ci-dessous :



Ces 4 objectifs stratégiques sont complétés par trois supplémentaires qui interviendront de manière transversale et interagiront avec l'ensemble des actions. Il s'agit de l'animation, de la coopération et de l'évaluation.

La maquette financière proposée dans le dossier de candidature est la suivante :

Fiches actions	Sous-actions	Répartition financière par fiches actions	% total de la maquette financière
Commerces de proximité	Maintien et développement des services de proximité	150 000	10 %
	Soutien aux dynamiques collectives		
Services de proximité	Mobilité solidaire	300 000	20 %
	Logements innovants		
	Services de proximité		
Transition alimentaire	Restauration collective et approvisionnement local	250 000	16.6 %
	Soutien aux circuits courts et sensibilisation au bien manger		
Transition écologique et énergétique	Soutien au développement des mobilités actives	250 000	16.6 %
	Préserver et valoriser les richesses naturelles locales		
	Inciter à la transition et à la sobriété énergétique		
Faire territoire	Mettre en valeur les atouts patrimoniaux et les savoirs faire locaux	175 000	11.6 %
	Soutien aux dynamiques collectives et associatives		
Coopération		75 000	5 %
Animation		275 000	18.3 %
Evaluation		25 000	1.7 %
Total		1 500 000	100 %

L'ingénierie, évaluation et le fonctionnement du GAL :

Le comité de programmation, instance validant les dossiers pouvant bénéficier du LEADER, sera composé de 50% acteurs publics et 50% acteurs privés.

Avec a minima 1 E.T.P pour l'animation (recrutement d'un candidat) et d'½ E.T.P pour la gestion financière (agent interne à la CCCA).

L'aide liée à la gestion, au suivi et à l'évaluation de la stratégie, ainsi qu'à son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs, ne pourra excéder 25 % du montant total de la contribution publique à la stratégie.

Les projets de coopération : une coopération interterritoriale est proposée avec le PETR Cœur des Hauts-de-France (3 Communautés de communes membres : Haute-Somme, Est Somme et Terre de Picardie) qui pourra être source d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, vu nos problématiques similaires.

Après en avoir discuté, l'assemblée communautaire décide à la majorité (2 abstentions) :

- D'approuver les grandes orientations du dossier de candidature du GAL de l'Artois au programme LEADER
- D'accorder le rôle de "structure porteuse" du GAL de l'Artois et les responsabilités et charges que cela incombe à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec la CC Sud Artois
- De déposer cette candidature auprès de la Région Hauts de France agissant en tant qu'autorité de gestion des fonds européens
- D'autoriser Monsieur le président à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier
- D'autoriser Monsieur le président à signer tout document relatif à ce dossier

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25 /10/2022

